

Mercredi 6 janvier 2021

**DROIT DES PERSONNES**

Nom de l'enseignant : M. PELLIER

Horaire : 13h45-15h15

Durée : 1h30

Documents autorisés : Aucun

## Questionnaire à choix multiples

### Consignes :

- répondez au QCM
- Il peut arriver que pour une même question, plusieurs propositions soient vraies (1, 2 ou 3).

### Notation :

- chaque question est notée sur 1 point.
- Il n'y a pas de point négatif
- Pour obtenir le point, il faut avoir trouvé toutes les bonnes réponses et seulement celles-ci.
- Par exemple, si pour une question, les réponses sont a) et c) si vous avez mis a) et b), vous avez 0 point. Si vous avez mis a), b) et c) vous avez 0 point. Si vous avez mis a) vous avez 0 point. Vous aurez un point seulement si vous avez inscrit a) et c).

\*

\* \*

### 1. Un animal :

- a) A la personnalité juridique.
- b) Est un être vivant doué de sensibilité.
- c) Est soumis au régime des biens.

**2. La personnalité juridique d'une personne physique :**

- a) S'acquiert à la naissance de l'enfant à condition qu'il soit né vivant et viable.
- b) Peut rétroagir à la date de la conception de l'enfant si son intérêt le commande.

**3. La qualification d'homicide involontaire peut être retenue à l'égard de l'enfant à naître :**

- a) Vrai.
- b) Faux.

**4. La personnalité juridique d'une personne physique s'éteint :**

- a) À la mort physique.
- b) À la mort civile.

**5. L'absence peut être déclarée :**

- a) Lorsqu'une personne a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence sans que l'on en ait eu de nouvelles.
- b) Lorsqu'une personne a disparue dans des circonstances de nature à mettre sa vie en danger, lorsque son corps n'a pu être retrouvé.

**6. Le sexe de la personne :**

- a) Est nécessairement féminin ou masculin.
- b) Peut être neutre.

**7. La modification de la mention du sexe à l'état civil :**

- a) Peut être demandée par toute personne majeure ou mineure émancipée.
- b) Nécessite un traitement médico-chirurgical.
- c) Nécessite un changement de prénom.

**8. Le prénom est :**

- a) Attribué librement par les parents sous réserve de l'intérêt de l'enfant et des droits des tiers.
- b) Doit être choisi dans la liste du calendrier ou parmi les personnages connus dans l'Histoire ancienne.

**9. Le changement de prénom :**

- a) Est autorisé par décret.
- b) Est autorisé par le juge.
- c) Peut être demandé à l'officier de l'état civil.

**10. Le changement de nom :**

- a) Est autorisé par décret.
- b) Est autorisé par le juge.
- c) Peut être demandé à l'officier de l'état civil.

**11. Le domicile nécessite :**

- a) Une habitation réelle dans un lieu.
- b) L'intention de s'établir dans ce lieu.

**12. La compétence territoriale d'un tribunal est en principe déterminée :**

- a) Par le domicile du demandeur.
- b) Par le domicile du défendeur.

**13. Le respect dû au corps humain :**

- a) Cesse avec la mort.
- b) S'étend au-delà de la mort.

**14. Il peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain :**

- a) En cas de nécessité médicale pour la personne.
- b) Dans l'intérêt thérapeutique d'autrui.
- c) Avec le consentement nécessaire de l'intéressé quelles que soient les circonstances.

**15. La mise en œuvre du droit au respect de la vie privée obéit aux conditions de la responsabilité civile :**

- a) Vrai
- b) Faux

**16. Le droit au respect de la vie privée :**

- a) L'emporte sur tout autre droit.
- b) Doit être concilié avec certains droits, comme le droit à l'information.

**17. Le droit à l'image est :**

- a) Une composante du droit au respect de la vie privée.
- b) Un droit distinct du droit au respect de la vie privée.

**18. Le propriétaire d'une chose :**

- a) Peut s'opposer de manière absolue à l'utilisation de l'image de son bien.
- b) Doit prouver l'existence d'un trouble anormal pour s'opposer à l'utilisation de l'image de son bien.

**19. Un mineur :**

- a) Peut ouvrir seul un compte bancaire.
- b) Peut acheter seul un véhicule automobile.
- c) Est responsable du dommage qu'il cause à autrui.
- d) Peut être commerçant.

**20. L'émancipation d'un mineur :**

- a) Résulte de son mariage.
- b) Résulte de son PACS.

**21. Un majeur :**

- a) Peut obtenir l'annulation d'un contrat conclu alors qu'il était sous l'empire d'un trouble mental.
- b) Ne peut obtenir l'annulation d'un contrat alors qu'il était sous l'empire d'un trouble mental.
- c) Est responsable du dommage qu'il cause à autrui même s'il était sous l'empire d'un trouble mental.

**22. La mesure d'accompagnement judiciaire :**

- a) Entraîne un incapacité.
- b) N'entraîne pas une incapacité.

**23. La sauvegarde de justice entraîne :**

- a) Systématiquement une incapacité
- b) Potentiellement une incapacité.

**24. Le mariage d'un majeur sous curatelle :**

- a) Doit être autorisé par le curateur.
- b) Doit être autorisé par le juge.
- c) Peut être conclu librement sous la réserve de l'opposition du curateur.

**25. Le tuteur :**

- a) Assiste le majeur protégé.
- b) Représente le majeur protégé.

**26. Le mandat de protection future :**

- a) Est une mesure judiciaire de protection des majeurs vulnérables.
- b) Est une mesure contractuelle de protection des majeurs vulnérables.
- c) Peut être conclu pour soi-même ou pour autrui.

**27. Une personne morale est :**

- a) Une réalité.
- b) Une fiction organisée par la loi.

**28. Une société :**

- a) Résulte nécessairement d'un contrat.
- b) Peut être instituée par l'acte de volonté d'une seule personne.
- c) Jouit de la personnalité morale à compter du jour de la signature des statuts.
- d) Jouit de la personnalité morale à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**29. Le décès d'un associé :**

- a) Entraîne nécessairement la dissolution de la société.
- b) Peut entraîner la dissolution de la société si cela est prévu par les statuts.

**30. Toute association régulièrement déclarée peut librement :**

- a) Ester en justice.
- b) Acquérir à titre onéreux les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.
- c) Recevoir des libéralités (donation ou legs).